



DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE
84, Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

N° D2021-133

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 avril 2021

Nombre de Conseillers

En exercice :	71			
Présents :	47			
Pouvoirs :	18			
Votants :	65	pour : 65	contre : 0	abstention : 0

L'an deux mil vingt et un, le 21 avril à 18h30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 15 avril 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Breteuil, sous la présidence de M. Jean-Luc BOULOGNE

Etaient présents :

MM. AMIGON, BACCARO, Mme BAUDOUIN, M. BENSALAH, Mme BIQUET, M. BODEY, BOUCHERIE, BOUDEYRON, BOULOGNE, BOURLON DE ROUVRE, BRAULT, BRISSET, M. CHATEAUGIRON, M. CHERON, Mme CORMIER, M. CORNET, M DE SELLE DE BEAUCHAMP, DEPRESLE, M. DHAESE, DHEYGERS, DOUBLET, Mmes ENAUX, FRANCHET, GICQUIAUD, M. GOSSET, GOUTTEFARDE, GRUDE, GUITTON, MM. LANOS, LEBON, Mmes LEFORT, LEPELTIER, MARTIN, M. MORIERE, Mme. NOEL, M. OBADIA, PETITBON, POURVU, PRIVE, Mme REBER, MM. REY, RIVEMALE, ROMERO, Mme SAS, M. SURMULET, M. VANDEWALLE, WOHLSCHLEGEL.

Excusés :

M. AUFFRET, BAÏSSAS, Mme BONNARD (pouvoir M. LEBON), M. BONTE (pouvoir Mme GICQUIAUD), Mme BOUCHER (pouvoir Mme DEPRESLE), M. BRUNET (pouvoir M. PRIVE), Mme BULARD (pouvoir M. CHERON), Mme CHAUVIERE (pouvoir M. ROMERO), Mmes CHOISSELET, COMPAGNON (pouvoir Mr BOUDEYRON), DE TOMASI (pouvoir M. GUITTON), Mmes DELHOME (pouvoir M. PETITBON), DERYCKE (pouvoir M. LEBON), DESNOS (pouvoir Mme MARTIN), DUMOUTIER, Mme GOUGIS, M. JOUSSET (pouvoir M. PRIVE), M. LAINE, M. LOUVARD (pouvoir M. AMIGON), Mme MOUTONNET, M. NOEL (pouvoir M. CORNET), OSMOND (pouvoir M. OBADIA), M. PROVOST (pouvoir M. GUITTON), SAMON (pouvoir M. PETITBON), Mme TOPART (pouvoir M. DHAESE).

Secrétaire de séance : Jean-Claude SURMULET

PETITE ENFANCE – Autorisation donnée au Président pour signer la Convention de partenariat et d'objectifs 2021 – Chemin d'Enfance « Les Petits Pas »

L'association Chemin d'enfance situé à Verneuil, gère et anime un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) Elle sollicite une demande de participation à hauteur de 12 800 € au titre de l'année 2021 (demande 2020 : 7596 €) pour le fonctionnement du LAEP « les petits pas ».

Durée de la convention :

- du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023

Vu les articles L. 2121-29, L. 3211-1 et L. 4221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui fondent une compétence générale des collectivités locales à intervenir dans la mesure où il existe un intérêt public local.

Vu l'avis favorable de la Commission Petite Enfance et Enfance Jeunesse en date du 8 avril 2021,

Considérant l'avis favorable de la commission Petite enfance ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention trisannuelle de partenariat et d'objectifs avec l'association Chemin d'Enfance
- **AUTORISE** le Président à verser, au titre de l'année 2021, la subvention d'un montant de 12 800 € à l'association selon les modalités définies dans la convention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Luc BOULOGNE

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

07 MAI 2021

